

À ORLÉANS, L'ÉCLAIRAGE PUBLIC NOCTURNE RALLUMÉ

Dans le contexte d'explosion des prix de l'énergie et de risque de pénurie, la réduction de notre consommation énergétique était devenue un impératif en 2022. S'inscrivant également dans une démarche de transition écologique, le choix avait été fait d'opter pour une extinction nocturne, à partir de minuit ou un peu plus tard selon les quartiers. Au cours des derniers mois, des opérations de modernisation de l'éclairage public ont été menées. En conséquence, celui-ci sera donc rétabli en période nocturne progressivement à partir du 13 octobre 2025. Explications.



À compter du 13 octobre 2025 et jusqu'à la fin du mois, l'ensemble des quartiers d'Orléans seront de nouveau éclairés de nuit. Cette évolution fait suite aux travaux de modernisation vers un passage au 100% LED. Actuellement, 75% de l'éclairage public (11 000) d'Orléans est équipé de la technologie LED, et la totalité du parc en sera équipé à la fin du premier semestre 2027 (15 000 points lumineux).

Des économies importantes

L'extinction nocturne aura permis de diminuer la consommation énergétique de 36 %, de faire baisser de manière conséquente la facture, pour faire ainsi face au surcoût de l'énergie. Pour rappel, le passage à la LED permet de réaliser une économie de 50 à 60%.

Et pour les 22 communes d'Orléans Métropole ?

Orléans Métropole poursuit le déploiement de la technologie LED sur l'ensemble des communes d'Orléans Métropole. Actuellement, 75 % des 60 000 points lumineux en sont équipés (contre 48% en début d'année 2024). Plusieurs communes sont déjà en 100% LED. À noter, qu'également à l'échelle métropolitaine, des éclairages solaires sont également posés (cette technologie est étudiée sur quelques projets).

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

Orléans
Mairie

Germain FOURNIER

CHEF DE PROJET RELATIONS PRESSE
Orléans Métropole

02 38 79 29 98 - 06 77 27 93 38

germain.fournier@orleans-metropole.fr



orleans-metropole.fr

TOUJOURS  PROCHE DE VOTRE QUOTIDIEN